

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidence :

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres :

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Le 13 mai 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231013

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et d'Outremont. Dépense totale de 7 528 700 \$ (contrat : 6 727 000 \$, contingences : 672 700 \$, incidences : 129 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 510006 (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231013

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et d'Outremont. Dépense totale de 7 528 700 \$ (contrat : 6 727 000 \$, contingences : 672 700 \$, incidences : 129 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 510006 (3 soumissionnaires)

À sa séance du 24 avril 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 1^{er} mai 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont rappelé que la Ville procède à de nombreux travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, puisque cette technique, sans tranchée, offre plusieurs avantages dont ceux de réduire les coûts, le temps d'exécution et l'impact sur la circulation. Pour stimuler la concurrence et ouvrir le marché, la Ville a choisi de diviser le programme annuel de réhabilitation en cinq appels d'offres, dont l'un a été annulé, car le prix des soumissions était trop élevé. Les travaux pour le présent contrat se situent sur divers tronçons situés dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest et Outremont.

L'appel d'offres a été publié le 12 février, pour une période de 30 jours. Parmi les quatre preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. L'entrepreneur ayant présenté la meilleure offre est Insituform Technologies Limited, avec un prix dont l'écart

est de (-3,74 %) avec l'estimation. D'ailleurs l'adjudicataire se situe également bien en deçà de la moyenne des prix soumis, car l'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire est de 22,71 %. La majeure partie de la différence se situe dans le chemisage de conduite d'égout 600 mm x 900 mm. D'après les invités, cet écart pourrait être attribuable à la forte concurrence entre les entreprises spécialisées dans ce domaine, qui présentent des prix très compétitifs pour remporter certains contrats.

Pour conclure, les responsables ont recommandé d'aller de l'avant avec le contrat à l'adjudicataire.

La Commission ayant trouvé la présentation claire et limpide, elle n'avait pas de question pour les invités.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231013 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.